

## **Prolongation de délai pour la déclaration d'impôt au 18 juin 2010**

Madame, Monsieur,

Année après année, je paie mes impôts à la Confédération, à mon canton et à ma commune. Je l'ai fait et je continue de le faire car je suis convaincu-e que les sommes que je verse permettront aux autorités d'accomplir les tâches qui leur incombent. Leur devoir est en premier lieu de représenter les intérêts des contribuables, du peuple. L'art. 5 de la Constitution fédérale indique que « les organes de l'Etat et les particuliers doivent agir de manière conforme aux règles de la bonne foi. »

Malheureusement, je suis obligé-e de constater que le Conseil fédéral et le Parlement ont visiblement oublié qui les a élu et quels sont leurs devoirs :

- Les grandes banques sont responsables de la plus grande crise économique de ces trente dernières années ; l'UBS a même dû être sauvée avec 68 milliards d'argent public et a en outre une dette de 24 milliards auprès de la banque nationale. Pourtant, l'UBS continue de verser des milliards de francs sous forme de bonus. Le Conseil fédéral et le Parlement ont visiblement négligé de prendre des mesures efficaces contre le comportement irresponsable des banques.
- Les grandes banques, en particulier l'UBS, représentent toujours un risque pour l'entier de l'économie. En cas de faillite, elles tiennent donc les démocraties en otage. C'est intolérable.
- L'Etat fédéral a dû endosser la responsabilité des actes criminels de l'UBS aux États-Unis. La banque ne doit en revanche assumer qu'une part minimale des coûts occasionnés.
- Encore pire : le Conseil des États a jusqu'ici refusé de mettre en place une commission d'enquête parlementaire sur les agissements criminels de l'UBS et leurs conséquences pour les contribuables.
- Plus de 700 milliards de francs soustraits aux autorités fiscales des pays européens sont cachés en Suisse. Le secret bancaire est devenu une hypothèque pour notre pays. On estime que plus de 10 milliards de francs d'impôt sont fraudés chaque année par des citoyen-ne-s suisses, tandis que le commun des mortels doit payer la facture. Le Conseil fédéral et le Parlement semblent préférer protéger des criminels plutôt que les citoyen-ne-s, qui doivent en plus payer pour eux ! Les autorités défendent en premier lieu les intérêts de la finances et non ceux de la population.

Ma confiance dans nos institutions démocratiques est affectée par ces événements. Pour cette raison, je demande une prolongation du délai de ma déclaration d'impôts jusqu'à la fin de la session d'été des chambres fédérales, le 18 juin 2010. J'attends du Conseil fédéral et du Parlement qu'ils restaurent la confiance des citoyen-ne-s en prenant des mesures énergiques contre la place financière.

Je vous prie de bien vouloir recevoir mes meilleures salutations.

Copie à :

Pascale Bruderer, présidente de l'Assemblée fédérale, Palais fédéral, 3000 Berne  
Doris Leuthard, présidente de la Confédération, Palais fédéral, 3000 Berne